



DEPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

# MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Réunion du Conseil Municipal du 16 avril 2026 à vingt heures trente minutes à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Membres présents (10)** : CHEVÉE Jean-Claude, BURON Ludovic, ABELARD Morgane, HUARD Didier, MONTBRUN Eliane, DURAND Christelle, LEVEAU Gaëlle, BOUILLY Delphine, GOUHIER Geoffrey, COUDRAY David, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s)** : HALGRAIN Philippe, excusé.

Mme ABELARD Morgane a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la réunion du 02/04/2026.
- Budget principal :
  - Affectation des résultats 2025 ;
  - Vote du Budget Primitif 2026 ;
  - Vote des taux des taxes locales 2026.
- Budget annexe de l'eau :
  - Affectation des résultats 2025 ;
  - Vote du Budget Primitif 2026 ;
  - Vote des tarifs de l'eau 2026/2027 ;
- Subventions aux associations ;
- Informations diverses.

### **1. Approbation du procès verbal de la réunion du 02/04/2026**

Le procès verbal de la réunion du 02/04/2026, transmis aux membres du Conseil Municipal le 03/04/2026, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **2. Budget principal**

- **Affectation des résultats 2025**

Le compte administratif de l'exercice 2025, adopté en séance du Conseil Municipal du 10/03/2026, présente :

- un excédent de fonctionnement de **172 476,88 €**
- un déficit d'investissement de **9 201,92 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit dans le BP 2026 :

- A l'article 1068 des recettes d'investissement : **9 201,92 €**
- A l'article 002 des recettes de fonctionnement : **163 274,96 €**
- A l'article 001 des dépenses d'investissement : **9 201,92 €**

#### • **Vote du Budget Primitif 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le contenu du budget communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés	527 108,00 €	363 833,04 €
Résultat de fonctionnement 2025 reporté		163 274,96 €
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>527 108,00 €</b>	<b>527 108,00 €</b>
Crédits d'investissement votés	804 581,08 €	804 581,08 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		9 201,92 €
Résultat d'investissement 2025 reporté	9 201,92 €	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>813 783,00 €</b>	<b>813 783,00 €</b>

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette disposition de souplesse budgétaire, qui permet de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, et autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite des conditions exposées ci-dessus.

#### • **Vote des taux des taxes locales 2026**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 COM fourni par les services fiscaux et rappelle qu'il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la Commune, c'est-à-dire la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, dont les taux de référence de l'année 2026 sont ainsi qu'il suit :

- taux TFB (Taxe Foncière sur le Bâti) 44,02 %
- taux TFNB (Taxe Foncière sur le Non Bâti) 59,70 %
- taux TH (Taxe d'Habitation) 21,13 %

Le produit à taux constants, issu des taux de référence de 2026, est de 200 453 Euros.

Monsieur le Maire propose de reconduire pour l'année 2026 les taux de taxes locales suivants :

- **Taxe foncière sur le bâti** 44,02 %
- **Taxe foncière sur le non bâti** 59,70 %
- **Taxe d'habitation** 21,13 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de voter le taux des taxes locales 2026 tel que précisé ci-dessus.

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

### **3. Budget annexe de l'eau**

- **Affectation des résultats 2025**

Le compte administratif de l'exercice 2025, adopté en séance du Conseil Municipal du 10/03/2026, présente :

- un excédent d'exploitation de **5 602,48 €**
- un excédent d'investissement de **3 571,72 €**

après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit dans le BP 2026 du budget annexe de l'eau :

- A l'article 002 des recettes d'exploitation : **5 602,48 €**
- A l'article 001 des recettes d'investissement : **3 571,72 €**

- **Vote du Budget Primitif 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le contenu du budget annexe de l'eau (réseau des écarts),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'exploitation votés	29 072,00 €	23 469,52 €
Résultat d'exploitation 2025 reporté		5 602,48 €
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>29 072,00 €</b>	<b>29 072,00 €</b>
Crédits d'investissement votés	8 545,72 €	4 974,00 €
Résultat d'investissement 2025 reporté		3 571,72 €
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 545,72 €</b>	<b>8 545,72 €</b>

Le référentiel budgétaire et comptable M4 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette disposition de souplesse budgétaire, qui permet de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, et autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite des conditions exposées ci-dessus.

- **Vote des tarifs de l'eau 2026/2027**

Afin d'appliquer la règle de l'équilibre budgétaire des services publics à caractère industriel et commercial, une subvention de 7 700 € du budget communal sur le budget annexe de l'eau est prévue dans le BP 2026.

Les tarifs suivants seront appliqués pour la facturation de l'eau à compter des consommations de septembre 2026 (facturation 2027) : de 0 à 200 m<sup>3</sup> : 1,65 €/m<sup>3</sup>, et au delà de 200 m<sup>3</sup> : 1,60 €/m<sup>3</sup>, soit une augmentation de 0,13 €/m<sup>3</sup>. Les tarifs de location des compteurs restent à 74 € pour le diamètre 15, et 83 € pour les diamètres 20 et 30.

Vote favorable à l'unanimité.

#### **4. Subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose que seules les subventions allouées précédemment aux associations communales ou en lien avec la commune soient reconduites conformément au vote du budget primitif 2026.

Vote favorable à l'unanimité.

#### **5. Informations diverses**

- Le nouvel agent technique, en fonction depuis le 01/04/2026, donne entière satisfaction.
- Les résultats des élections qui se sont tenues dans les différents syndicats intercommunaux sont communiqués :
  - SIRP Champrond-en-Perchet – Brunelles : Président, Jean-Claude CHEVÉE, Vice-Président, Stéphane COURPOTIN.
  - CDC du Perche : Président, Harold HUWART, dix vice-présidents ont été élus et trois membres de bureau.
  - AQUAVAL : Président, Harold HUWART, le Vice-Président sera élu ultérieurement.
  - Syndicat de la Berthe : Président, Daniel BOUYGUES, Vice-Président, Francis DE KONINCK.
- Une randonnée VTT et pédestre est organisée par le Comité des Fêtes de Brunelles le 31 mai 2026.
- Les délégués du SIEVB (Syndicat des Eaux de la Vallée de la Berthe) rendent compte de la dernière réunion : un maître d'œuvre a été désigné pour une étude de la source d'Oursières victime de turbidité comme déjà évoqué en séance du 10/03/2026. Il est envisagé par ailleurs de remplacer des canalisations où la présence de CVM (Chlorure de vinyle monomère) a été détectée, et de revoir si le forage des Lamberts pourrait être réutilisé.
- Monsieur le Sous-Préfet se rendra en Mairie ce 17 avril à 16h.
- Il est demandé que les marquages au sol (STOP et passages piétons) soient repris : ces travaux pourront être réalisés en régie par l'employé communal.

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Maire lève la séance.

Procès verbal approuvé en séance du Conseil Municipal du :

Le Maire,  
Jean-Claude CHEVÉE



La Secrétaire,  
Morgane ABELARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.



DEPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

# MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

Tél. 02 37 52 06 32

e-mail : [mairie@champrondenperchet.fr](mailto:mairie@champrondenperchet.fr)

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

**Liste des délibérations du Conseil Municipal de Champrond-en-Perchet, réuni le 16 avril 2026 à vingt heures trente minutes à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.**

Date de convocation : 3 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Membres présents (10)** : CHEVÉE Jean-Claude, BURON Ludovic, ABELARD Morgane, HUARD Didier, MONTBRUN Eliane, DURAND Christelle, LEVEAU Gaëlle, BOUILLY Delphine, GOUHIER Geoffrey, COUDRAY David, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s)** : HALGRAIN Philippe, excusé.

Mme ABELARD Morgane a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la réunion du 02/04/2026.
  - Budget principal :
    - Affectation des résultats 2025 ;
    - Vote du Budget Primitif 2026 ;
    - Vote des taux des taxes locales 2026.
  - Budget annexe de l'eau :
    - Affectation des résultats 2025 ;
    - Vote du Budget Primitif 2026 ;
    - Vote des tarifs de l'eau 2026/2027 ;
  - Subventions aux associations ;
  - Informations diverses.
- 
- REF. 2026/022  
Affectation des résultats 2025 – Budget principal et budget annexe.  
Vote favorable à l'unanimité des présents.
  - REF. 2026/023  
Vote du budget primitif 2026 – Budget principal.  
Vote favorable à l'unanimité des présents.

.../...

- REF. 2026/024  
Vote du budget primitif 2026 – Budget annexe de l'eau.  
Vote favorable à l'unanimité des présents.
- REF. 2026/025  
Référentiel M57 – Application de la fongibilité des crédits.  
Vote favorable à l'unanimité des présents.
- REF. 2026/026  
Référentiel M4 – Application de la fongibilité des crédits.  
Vote favorable à l'unanimité des présents.
- REF. 2026/027  
Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale 2026.  
Vote favorable à l'unanimité des présents.
- REF. 2026/028  
Tarifs de l'eau 2026-2027 sur le réseau des écarts.  
Vote favorable à l'unanimité des présents.
- REF. 2026/029  
Attribution de subventions à différentes associations.  
Vote favorable à l'unanimité des présents.